

# Bréhat

Bulletin d'information municipale de Bréhat

*infos*

N°76 Mai 2019

## Sommaire

### Editorial

Le temps !

### Commune

Tarifs et budgets 2019  
Christophe Canu, futur  
secrétaire général

### Plan local d'urbanisme

Point d'étape

### Travaux

Assainissement  
Mur de la côte du Bourg  
Jeux pour enfants au jardin  
de la Libération  
Autour de l'église  
Chemin vert  
De l'office de tourisme à la  
Grève de l'église

### Transport

Transports, ordures  
ménagères, déchets  
Délégation de service public  
transport maritime de  
passagers

### Office de tourisme

Changement de conseil  
d'administration

### Comité de jumelage

Changement de conseil  
d'administration

### Ecole

Voyage à Paris  
Accès à l'école

### Vie des îles

Festival Les insulaires à l'île de  
Batz

### Environnement

Tri pratique  
Prix zéro phyto

### Vie quotidienne

Programme cinéma  
Conférence « Voyage au cœur  
des pôles »  
Circulation

### Les oiseaux de l'archipel bréhatin

Pipit maritime

### Information

Site internet de la commune  
Diffusion de Bréhat Infos

### Numéros utiles

### Etat-civil

## LE TEMPS !

Le vôtre est précieux. Beaucoup de sujets indiqués dans cet éditorial sont développés à l'intérieur de ce Bréhat Infos.



### Le temps, c'est d'abord la météo.

Le temps est un sujet inépuisable de conversations à Bréhat comme ailleurs. La météo communale est contrastée avec pas mal de soleil et quelques nuages. Les nuages ce sont bien entendu les deux actions juridiques auxquelles la commune a dû faire face depuis la fin décembre. La première concerne la Grève de l'église, la seconde concerne la Corderie. Ces deux dossiers doivent être considérés dans une perspective de temps long.

### Le temps, c'est aussi celui que l'on choisit

L'action communale est très consommatrice de temps. Je remercie les conseillers municipaux qui choisissent de consacrer du temps à la collectivité. Avec le concours efficace des services techniques et administratifs de la commune, ils essaient d'utiliser au mieux ce temps précieux ... qui passe trop vite.

Nous avons choisi de traiter un certain nombre de dossiers sensibles, le flux des marchandises et le traitement des ordures ménagères en particulier. Nous aurions très bien pu ne pas nous y atteler et continuer avec les solutions existantes qui n'étaient plus satisfaisantes notamment en matière de sécurité. Nous avons fait un autre choix, celui du courage et aussi, j'en suis persuadé, de l'intérêt général.

« Vous ne communiquez pas assez ». Combien de fois n'ai-je pas entendu cette remarque que non seulement je comprends mais aussi que je partage. Le temps passé dans les échanges avec les habitants, à résoudre les questions et problèmes du quotidien – et il y en a beaucoup à Bréhat – à la réflexion, à l'étude et à la conduite des projets est un temps qui n'est plus disponible pour la communication. Ce n'est pas une excuse, c'est une explication.

### Le temps, c'est ensuite celui qui fructifie

Un certain nombre de travaux prévus, depuis longtemps aboutissent enfin. Ils sont présentés dans les pages intérieures. Les raccordements individuels au réseau des nouvelles tranches d'assainissement collectif se poursuivent.

La mise en place du plan local d'urbanisme va s'achever, probablement avant l'été, par le vote du conseil municipal.

Le montant des investissements prévus dans le budget 2019 voté en avril est très important. La part des investissements déjà commandés ou en cours de réalisation est beaucoup plus importante que les années précédentes. Cela n'aurait pas été possible sans une préparation longue en amont.

### Le temps, c'est aussi celui des évolutions

Les présidentes de deux associations qui ont des activités en lien étroit avec la commune, Marie-Thérèse Colin pour le Comité de jumelage et Pierrette Dubreil pour l'Office de tourisme viennent de quitter leurs fonctions. Je les remercie très sincèrement pour l'action accomplie et le lien de confiance qu'elles ont su entretenir avec la commune. Je souhaite pleine réussite à leurs successeurs, Patrick Decaen et Stephan Morlevat. Je l'écris une nouvelle fois, les associations sont une richesse pour notre commune et concourent très largement à la cohésion et à l'animation de la communauté bréhatine.

Je veux également saluer les nouveaux commerçants et agricultrices qui viennent de débiter leur activité ainsi que les nouvelles offres de services en matière de transport maritime et de loisirs. La commune se réjouit du développement de ces activités qui montre son dynamisme et participent à son attractivité.

Je souhaite enfin la bienvenue à Christophe Canu qui succédera à Maria Caro au Secrétariat général de la commune.

Patrick Huet  
Maire

## Tarifs et budgets 2019

Ils ont été votés le 13 avril 2019 par le conseil municipal.

### Tarifs

Le conseil a décidé de maintenir inchangés les tarifs communaux à l'exception des tarifs de mouillages qui augmentent de 2 % et ceux du Spanc de 5 %.

Les taux d'imposition sont reconduits à l'identique : taxe d'habitation (25,40 %), taxe sur foncier bâti (17,55 %), taxe sur foncier non bâti (57,00 %), cotisation foncière des entreprises (25,42 %).

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (27,70 %) est également reconduit pour l'année 2019.

Les taux d'imposition et le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères seront restés identiques tout au long du mandat.

Par ailleurs, les tarifs de l'eau et de l'assainissement seront restés globalement les mêmes pour l'usager lorsque la commune a repris la gestion assurée auparavant par la communauté de communes Paimpol-Goélo.

### Budgets

Les différents budgets de la commune sont le budget général, celui de l'eau et assainissement, des ordures ménagères, de la citadelle, des ports communaux et du Spanc.

La commune a opté pour des budgets annexes, quelquefois pour des raisons réglementaires mais aussi pour mieux cerner les recettes et les dépenses qui concernent tel ou tel service rendu à la population.

Le budget de la commune présente de nombreux investissements et il faut noter que beaucoup sont déjà engagés.

Le budget des ordures comprend les sommes nécessaires aux études pour le nouveau système de traitement des ordures ménagères et le cas échéant à sa mise en place.

Le budget de l'eau et de l'assainissement enregistre la toute fin des opérations liées aux nouvelles tranches d'assainissement et le remboursement de l'emprunt court terme.

Le budget du port tient compte d'une augmentation des tarifs de 2 %.

Celui de la citadelle a été établi en considérant que la situation locative était normale.

Celui du Spanc n'est en équilibre qu'avec une subvention venant du budget de la commune.

Les investissements importants auront été financés sans recours à l'emprunt

à l'exception des lourds travaux d'assainissement. Il restera en fin d'année un peu plus de 400 000 € à rembourser.

### Budget de la commune

Le budget primitif de la commune pour l'exercice 2019, se présente ainsi :

- en fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 1 497 900 €
- en investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 1 676 800 €

Les investissements comprennent notamment

- des travaux immobiliers pour 663 000 €
- de la voirie et de l'effacement de réseaux pour 571 000 €

Parmi les gros travaux immobiliers 2019 :

- La démolition et la viabilisation pour logements sociaux pour 100 000 €
- La rénovation de l'école, la salle polyvalente et l'église pour 419 000 €
- La protection de l'enceinte du phare du Pann pour 30 000 €

Parmi les travaux de voirie et d'effacement de réseaux :

- Les travaux au Chemin vert, au Bourg, au Petit Guerzido pour 446 000 €

Ces travaux comprennent la voirie, le réseau d'eaux pluviales et l'éclairage

- Des travaux d'éclairage public dans l'île Nord

### Budget annexe des ordures ménagères et déchets

Le budget primitif annexe des ordures ménagères se présente ainsi :

- en fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 464 100 €
- en investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 968 950 €

Le budget a été bâti sur la base de deux hypothèses :

- l'expédition des ordures ménagères et déchets, à partir de mars, depuis la Corderie en flux tendu quand cela est nécessaire
- la mise en œuvre ou le début de mise en œuvre d'un nouveau système de traitement

### Budget annexe de la citadelle

Le budget primitif annexe de la citadelle se présente ainsi :

- en fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 68 160 €
- en investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 137 900 €

Le budget a été bâti dans une perspective de situation locative normale.

### Budget annexe « Eau et assainissement »

Le budget primitif annexe de l'assainissement se présente ainsi :

- en fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 427 040 €
- en investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 828 200 €

Le budget enregistre la fin des opérations liées aux travaux d'assainissement et prévoit le raccordement de 40 maisons.

Les emprunts ne seront plus que de 418 000 € en fin d'année 2019 après notamment le remboursement du prêt relais pour 500 000 €.

### Budget annexe des ports communaux

Le budget primitif annexe des ports communaux se présente ainsi :

- en exploitation, les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 40 970 €
- en investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 131 000 €

Dans les investissements figurent 30 000 € pour les études ZMEL (zones de mouillages et d'équipements légers).

Un comité de pilotage a été créé sous la présidence de Liliane LEYRAT. Il comprend des élus et des personnes extérieures au conseil.

### Budget annexe du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Le budget primitif annexe du SPANC se présente ainsi :

- en exploitation, les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 16 140 €
- en investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 222,94 €

Le budget n'est équilibré qu'avec une subvention du budget principal (2 300 €)

# Plan Local d'Urbanisme (PLU)

## Christophe Canu, futur secrétaire général

Christophe Canu, âgé de 47 ans, vit en couple et est le père d'un enfant de 7 ans.

Il est titulaire d'un mastère en développement et administration locale ainsi que d'une maîtrise en sciences politiques.

Après plusieurs années passées dans le secteur privé, en région parisienne, notamment onze ans dans une société de traitement de l'information et de revues de presse multimedia, en tant que chargé du service client, Christophe Canu s'est installé dans les Côtes d'Armor en 2013 afin de se rapprocher de sa famille et de sa belle-famille. Il a intégré le Centre de gestion de la fonction publique territoriale pour lequel il a effectué plusieurs remplacements dans diverses collectivités. Il est titulaire du concours d'attaché territorial.

Très heureux de rejoindre le personnel communal de l'Île de Bréhat, il va dans un premier temps travailler en binôme avec Maria Caro et s'appuyer sur son expérience, sur ses compétences et sur celles de l'équipe pour prendre connaissance des différents dossiers.



## Point d'étape

En février 2017, nous avons formulé les principes directeurs du PLU, tels que nous les souhaitions, dans le souci de l'intérêt général. Ces principes étaient les suivants :

*« Les principes fondamentaux du POS actuel conviennent globalement. Il nécessite des aménagements qui ne sont pas fondamentaux.*

*Le nombre de constructions nouvelles doit être limité aux possibilités actuelles.*

*Les terrains constructibles dans le POS actuel doivent le rester.*

*Les possibilités supplémentaires de constructions neuves doivent être réservées à des besoins collectifs et à l'habitat social.*

*Des anomalies identifiées pourront être corrigées. Elles sont en nombre très limité.*

*Les exceptions catégorielles doivent être supprimées.*

*Il est nécessaire de maintenir les terres à vocation agricole (sans possibilité de les rendre constructibles sauf pour des besoins collectifs).*

*Il faut déterminer un ou plusieurs espaces limités, spécifiques, réservés aux besoins économiques et organisés par la collectivité.»*

Aujourd'hui, une nouvelle étape a été franchie dans l'élaboration du PLU : le projet a été soumis à enquête publique. Madame Viart, la commissaire enquêteur, désignée par le tribunal administratif de Rennes, a tenu des permanences régulières à la mairie de Bréhat du 21 décembre 2018 au 22 janvier 2019. Chacun a pu formuler des observations et faire des propositions. La commissaire enquêteur a enregistré une centaine de

remarques, ce qui démontre l'intérêt des Bréhatins pour le sujet.

D'autre part, un registre avait été mis à disposition du public depuis le lancement des travaux sur le PLU.

A l'issue de l'enquête publique, et en tenant compte du registre d'observations, madame Viart a rendu son rapport et ses conclusions motivées. Les commissions « urbanisme » et « environnement » se sont réunies à plusieurs reprises pour répondre aux questions et observations du commissaire enquêteur. Elles ont travaillé avec l'assistance du bureau d'études et de notre avocat-conseil.

La version définitive du règlement du PLU est en cours de rédaction. Ce document final résulte du travail des commissions, auxquelles ont été associés des habitants de Bréhat et des PPA (personnes publiques associées, désignées par la loi). Ce document sera ensuite soumis au vote du conseil municipal.

Le PLU qui va être soumis au vote du conseil municipal et sur lequel chacun a pu s'exprimer, notamment pendant l'enquête publique, n'est sûrement pas parfait. Notre conviction, néanmoins, est qu'il respecte nos principes de 2017 et l'équilibre fragile de notre territoire. Nous sommes conscients qu'il ne peut contenter tout le monde mais rappelons encore une fois que le travail d'élaboration du PLU est un travail sous contraintes réglementaires fortes, même particulièrement fortes, s'agissant d'un territoire aussi protégé que le nôtre. Ne pas en tenir compte, vouloir ne pas en tenir compte, faire croire qu'on peut ne pas en tenir compte n'aurait pas été responsable.

## Travaux

### Assainissement

On parle souvent des trains qui arrivent en retard et des travaux qui s'éternisent. Cela n'a pas été le cas pour l'extension du réseau d'assainissement collectif réalisée à Bréhat ces derniers mois et pourtant ces travaux étaient importants : 4 500 mètres linéaires de tranchées et la création de 6 nouveaux postes de refoulement pour permettre le raccordement d'environ 140 habitations. Les entreprises ont respecté le calendrier défini par la commune. C'est un exploit

car la tâche était compliquée, compte-tenu de la configuration des routes, de la nature des sols à Bréhat et de la spécificité insulaire.

Ces travaux étaient attendus depuis longtemps et réclamés par un grand nombre de Bréhatins. Beaucoup se sont déjà raccordés et beaucoup demandent à le faire.

Les chaussées ont été refaites : c'était la dernière étape de ce grand chantier.



### Mur de la côte du Bourg

La construction du mur le long du jardin de la Libération, dans la côte du Bourg, est terminée. Il a été réalisé en régie, avec talent, par les agents communaux. La hauteur a été étudiée pour permettre aux gens de s'asseoir et de se reposer sur une partie de ce mur. Les finitions ont pris du retard pour répondre aux préconisations de l'architecte des bâtiments de France. Les commentaires des passants sont unanimes : c'est un bel ouvrage !



### Jeux pour enfants au jardin de la Libération

La demande d'autorisation de travaux pour le projet d'implantation de jeux pour enfants au jardin de la Libération, avait fait l'objet d'un refus en raison de la catégorie de classement de la parcelle. Ce classement a été modifié. La demande d'autorisation de travaux peut désormais être redéposée.

### Autour de l'église

Les voies communales autour de l'église et montant vers l'école étaient très dégradées. Elles ont été entièrement réhabilitées. Les Bréhatins sont très attachés au chemin pavé de galets et notre volonté était de le refaire à l'identique. Une difficulté a consisté à trouver une entreprise capable d'exécuter ces travaux en restant dans l'esprit de l'existant. A l'issue d'un appel d'offre, l'entreprise Colas a été retenue. Les galets ont été enlevés, nettoyés et remplacés.

Avec l'accord de l'architecte des bâtiments de France, nous avons fait enlever le muret récent derrière la sacristie. Profitant de ces travaux, nous avons décidé de procéder à la mise en lumière de l'église. En continuité de ce chemin pavé, le tronçon menant au cimetière a été refait ainsi que celui qui monte vers l'école, rendant ainsi le cheminement plus aisé et agréable. Des espaces sont réservés le long de ces deux voies pour un aménagement paysager.

### De l'office de tourisme à la Grève de l'église

La route qui va de l'office de tourisme à la Grève de l'église va être également refaite et renforcée. Aujourd'hui, les tracteurs empruntent cette portion de voie pour acheminement des produits alimentaires à partir de la Grève de l'église. Si les conditions météorologiques le permettent, les travaux devraient être achevés avant l'été.



### Guerzido



Afin de consolider le muret et le passe-pied du Guerzido sous lequel sont installées diverses canalisations, les galets de la grève ont été remontés. Cette opération devenait urgente en raison des risques de rupture. Par ailleurs, une autorisation a été demandée afin de pouvoir apporter du sable qui permettra de mieux fixer les galets en haut de grève.



### Chemin vert

Dans l'appel d'offre pour la réfection des voies communales, un lot concernait le Chemin vert. C'est l'entreprise Colas qui a été attributaire de ce marché. Il s'agit de la même société qui a procédé à la réfection des routes après les travaux d'assainissement. Les travaux sont en cours de réalisation et seront terminés avant l'été. Nous ne voulions pas d'une route goudronnée. La structure de la route (soubassements) a été entièrement reprise. Une difficulté technique a consisté à éviter que l'eau, en cas de fortes pluies, ne dévale tout le Chemin vert. Les matériaux utilisés permettront de conserver le caractère d'un chemin.

## Transports, ordures ménagères, déchets

**Depuis de nombreuses années, la gestion des flux de transports à Bréhat est particulièrement complexe. Elle est étroitement liée à celle des ordures ménagères et des déchets.**

Les difficultés liées à la saturation du Port-Clos, à certaines périodes, en raison de la fréquentation touristique et des caractéristiques du site (insularité, espaces de manœuvres limités, étroitesse des voies...) ont notamment nécessité d'ajuster le transport des produits frais et des déchets pour des questions de sécurité et de salubrité publiques. Une résolution pérenne de ce sujet passe par des changements structurels conduisant à redessiner le schéma global des transports entre Bréhat et le continent.

Depuis 2014, les commissions municipales ont beaucoup réfléchi et pris le temps d'analyser les différentes solutions qui avaient pu être déjà évoquées tant par nos prédécesseurs que par les différentes études notamment l'étude Techmar réalisée par le conseil général des Côtes d'Armor.

Nous avons menée cette réflexion en collaboration avec le Smitred (Syndicat Mixte Tri Recyclage Elimination Déchets) et le Cerema (Centre d'Etudes et d'expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement).

### **Quel était la ligne directrice de nos travaux ?**

Nous avons cherché naturellement des solutions correspondant à l'intérêt général. Nous avons retenu comme critère majeur, celui de la sécurité des habitants de l'île, des visiteurs et bien entendu celle des intervenants, agents de la commune et collaborateurs des entreprises.

Pour cela, il faut diminuer les risques en séparant les flux de marchandises et de passagers et en diminuant et organisant le trafic routier. Cela paraît simple sur le papier, la réalité est plus complexe car le Port-Clos est le seul port de débarquement officiellement autorisé pour les marchandises. Nous l'avons tous constaté, entre les piétons, les vélos, les tracteurs et les remorques chargées de matériel, la cohabitation est difficile et parfois dangereuse.

Dans ce contexte, deux événements ont conduit à prendre des décisions impactant l'un la Grève de l'église, l'autre la Corderie.

Avant de revenir sur la situation concernant ces deux lieux, il faut préciser que depuis 2018, la compétence pour le transport maritime et terrestre sur les îles a été confiée à la région Bretagne. Mais exceptionnellement, à Bréhat, celle-ci a transféré sa compétence pour le transport maritime au département des Côtes-d'Armor, qui, à son tour, s'est tourné vers la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) des Côtes d'Armor. Soit trois interlocuteurs différents pour un même dossier, ce qui rend les choses beaucoup plus complexes.

### **La Grève de l'église**

Le premier événement intervient l'été 2014 lorsque l'entreprise chargée de livrer sur Bréhat les produits frais annonce qu'elle arrête son activité et cela juste avant le début de la saison. Pour parer au plus pressé et continuer à alimenter les commerces de l'île, le maire cherche une solution auprès des prestataires de la commune et ne la trouve qu'après négociations avec la société « Bréhat Logistique ». C'est ainsi que les produits frais sont débarqués à la Grève de l'église, seul endroit que, pour des raisons de sécurité, l'entreprise veut utiliser. L'avantage est que ce site est à proximité immédiate de la place du Bourg où se concentrent les commerces et les restaurants.

Bénéficiant d'une convention d'endiguage avec l'État depuis 1997, la commune avait alors fait aménager un chemin de roulement pour faciliter le débarquement des marchandises. Ainsi, depuis cette date, cette convention autorise le débarquement des marchandises dans la Grève de l'église.

Reprenant l'étude Techmar de 2005 qui désignait la Grève de l'église comme étant le site le plus approprié notamment compte-tenu de l'existence de la station d'épuration, nous avons mandaté la société Cerema pour étudier la faisabilité d'une infrastructure qui permettrait le chargement et déchargement du fret. Cette installation permettrait d'organiser la livraison des produits frais à heures fixes, en évitant les périodes d'affluence dans le bourg et réduirait sensiblement le

trafic routier.

Le coût estimé par Cerema est totalement irréaliste et démesuré mais il ne remet pas en question la finalité de ce projet que nous avons la volonté de mener à terme dans des proportions moindres et après avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires.

En 2018, un ponton flottant a été installé par l'entreprise Bréhat logistique afin de permettre l'expédition des caissons de 30 m<sup>3</sup> contenant les ordures ménagères. Compte-tenu de leur volume, ces caissons, installés à la station d'épuration, ne pouvaient emprunter les voies communales trop étroites.

Quelques riverains de la Grève de l'église (4 maisons dans un premier temps, seulement 3 aujourd'hui) s'opposant au transit des denrées alimentaires ont engagé une procédure pénale au tribunal correctionnel de Saint-Brieuc à l'encontre du maire Patrick Huet et de l'entrepreneur Antoine Tartault pour avoir porté atteinte au domaine public maritime et à l'environnement. Il est pourtant impératif d'organiser le ravitaillement des Bréhatins ainsi que le transport des déchets !

L'audience de consignation a eu lieu le 14 février 2019 et le jugement sera rendu le 10 octobre 2019.

En attendant la décision de justice, les produits frais continuent d'arriver par la Grève de l'église.

### **La Corderie**

Le deuxième événement est survenu l'été dernier, le 14 août 2018, lorsque la presse à ordures ménagères qui permettait leur pressage et mise en balles enrubannées avant leur expédition sur le continent, est tombée en panne.

Malgré cette panne, aucun habitant n'a eu à souffrir d'une interruption dans la collecte de ses ordures ménagères ; nous avons simplement demandé à chacun de faire un effort en triant au maximum et en compostant dans leurs jardins ce qui pouvait l'être.

L'arrêt de cet équipement, en pleine saison estivale, nous a contraint à mettre en place une solution d'urgence.

Après collecte, les ordures ménagères, ne pouvant plus être compactées, ont

dû être placées en benne conteneur à déchets de 30 m<sup>3</sup>. Pour éviter le stockage prolongé des matières putrescibles et les conséquences d'un stockage à l'air libre, un transfert en flux tendu a dû être mis en place.

A titre provisoire, afin d'éviter l'interruption du ramassage des ordures ménagères, nous avons donc installé la benne conteneur dans l'enceinte de la station d'épuration située à la grève de l'église, à proximité directe du Bourg. La société « Bréhat Logistique » assure, depuis ce lieu, l'évacuation de la benne par bateau sur le continent.

Le regroupement des ordures ménagères dans une benne conteneur placée dans l'enceinte de la station d'épuration et leur évacuation par la grève de l'église n'ayant été mis en œuvre qu'à titre temporaire et ne présentant pas des conditions d'exploitation satisfaisantes, nous nous devons de mettre en place une autre solution avant le redémarrage de la saison touristique, à partir des vacances de printemps 2019.

En septembre 2018, nous avons donc sollicité, auprès du préfet des Côtes d'Armor, une autorisation provisoire d'occupation du domaine public maritime à la Corderie afin de permettre l'évacuation par le rivage de la Corderie de la benne conteneur à déchets de 30 m<sup>3</sup> dans l'attente de la réalisation du nouveau dispositif pour le traitement des ordures ménagères.

Le préfet des Côtes d'Armor, constatant la « situation d'urgence de la commune de Bréhat » a délivré cette autorisation, le 19 octobre 2018, pour permettre « l'implantation provisoire d'aménagements destinés à faciliter l'évacuation des ordures ménagères de l'île ».

Cette solution temporaire a été contestée, par une procédure en référé, par quelques riverains de la Corderie constitués en association (« Corderie Poubelle ») devant le tribunal administratif de Rennes. La requête de cette association a été rejetée par ce tribunal le 10 avril 2019.

Bien avant la panne de la presse à ordures, la commune a travaillé depuis plusieurs années déjà à son remplacement dans le respect des normes et autorisations en vigueur, mais aussi en voulant profiter des nouvelles technologies et avancées en matière de traitement des ordures ménagères.

Nous avons visité des sites comparables, sur l'Île de Batz par exemple, et consulté des experts. La solution qui a été retenue a fait l'objet d'une présentation en conseil municipal en octobre 2017 et a obtenu un vote favorable de la part de tous les élus, sans exception. Il s'agit d'un compacteur de nouvelle génération, silencieux et hermétiquement clos qui ne rejette aucune substance résiduelle.

## Perspectives

Ce n'est pas parce qu'il y a des contraintes ou des difficultés qu'il ne faut pas trouver des solutions adaptées aux conditions propres de Bréhat. Nous y travaillons en avançant pas à pas dans le respect de la réglementation en vigueur et des moyens financiers dont dispose la commune. Nous avons déjà fait de gros progrès avec la déchetterie, véritable vitrine en la matière, le traitement des eaux usées avec le nouveau réseau d'assainissement et demain avec un nouveau système de compactage.

De nombreuses autres transformations nous attendent dans le domaine de la transition énergétique et environnementale, de l'agriculture et du numérique. A chacun de ces sujets, Bréhat s'adapte et innove mais toujours dans le souci de préserver son caractère et sa spécificité. Nous avons la chance, voire le privilège d'habiter une île classée site remarquable. Nous avons le devoir de trouver les solutions qui concilient les évolutions en faveur de l'intérêt général et les obligations liées à ce classement. L'équipe municipale est toute entière dévouée à cet objectif.

## Délégation de service public transport maritime de passagers

En 2020 aura lieu le renouvellement de la délégation de service public de transport maritime de passagers entre la pointe de l'Arcouest (Ploubazlanec) et le Port-Clos (Bréhat).

Lors des deux derniers renouvellements la commune de l'île de Bréhat a été consultée, à des stades différents, de la procédure par le conseil général des Côtes d'Armor qui avait la compétence d'organiser ce transport.

La région Bretagne a désormais cette compétence.

Le transport de passagers entre l'île et le continent est un sujet extrêmement important pour tous les insulaires et pour les Bréhatins en particulier.

La commune a indiqué à la région Bretagne son souhait d'être associée en amont et aussi largement que possible à la réflexion et à la définition des modalités pratiques contenues dans l'appel d'offre qui sera préparé en 2019. Elle a précisé que « la commune sera naturellement pour sa part à l'écoute des habitants en la matière qu'ils s'expriment à titre individuel ou dans un cadre plus collectif ».

Dans ce dernier cadre, un questionnaire est proposé, par le collectif Transports passagers Bréhat, à tous les Bréhatins en vue de recueillir leurs souhaits en matière de liaison maritime avec le continent. Une synthèse des réponses sera faite à la fin de l'été et les propositions qui seront présentées à la région à l'automne seront votées à la majorité simple de tous les participants du collectif.

Vous pouvez vous connecter au site <https://ctpbrehat.wordpress.com> et répondre en ligne.

Vous pouvez également récupérer le questionnaire papier disponible dans certains commerces du bourg.

Vous pouvez contacter le Collectif Transport Passagers Bréhat à l'adresse suivante :

[ctp.brehat@gmail.com](mailto:ctp.brehat@gmail.com)



## Changement de conseil d'administration



De gauche à droite :

Jean-Philippe Outin, Jérôme Schuler, Pierrette Dubreil, Stephan Morlevat, Jessy Pansard, Valérie Henriet, Yves Gibouin. Absent sur la photo : Joël Malherbe

L'assemblée générale de l'Office de tourisme s'est tenue le jeudi 4 avril 2019. Après une présentation des chiffres clés, Pierrette Dubreil, présidente de l'association, a énoncé les faits marquants de l'année : guide traduit en anglais, site internet rénové, page Facebook créée. Elle a réaffirmé la volonté de l'Office de tourisme de pérenniser

les partenariats avec des partenaires installés sur Bréhat, Jean-Michel Correc pour les balades sur l'île et Dominique Sicher, avec l'Eulalie, pour les promenades en mer. L'Office maintient également l'organisation du feu de la Saint-Jean.

Le conseil d'administration étant démissionnaire, l'assemblée est ensuite passée aux votes. Ont

été élus : Yves Gibouin, Valérie Henriet, Stephan Morlevat et Jérôme Schuler pour le collège 2 (professionnels), Pierrette Dubreil, Joël Malherbe, Jean-Philippe Outin et Jessy Pansard pour le collège 3. Marie-Louise Rivoalen, Marie-Claude Duperré et Liliane Leyrat, membres du collège 1, représentant le conseil municipal, restent en poste jusqu'en 2020.

Félicitations aux nouveaux élus ! La commune, qui prend en charge environ 40% des dépenses de l'Office de tourisme ainsi qu'une partie du matériel informatique, restera attentive à ses demandes.

Merci aux membres sortants, Christiane Favreau, Erwan Hamet, Françoise Delalandre, Elisabeth Cadoux et Sophie Cornu pour leur implication dans la bonne marche de l'Office de tourisme.

Le nouveau conseil d'administration s'est réuni le 24 avril et a élu son bureau composé comme suit :

- Président : Stephan Morlevat
- Vice-présidentes : Valérie Henriet et Marie-Louise Rivoalen
- Trésorier : Joël Malherbe
- Trésoriers adjoints : Jessy Pansard et Yves Gibouin
- Secrétaire : Jérôme Schuler
- Secrétaire adjointe : Pierrette Dubreil

## Vie des îles

### Festival Les insulaires sur l'île de Batz

En 2019, le 8<sup>e</sup> festival Les Insulaires se déroulera sur l'île de Batz les 20, 21 et 22 septembre. Une première réunion a déjà eu lieu le 4 avril à Bréhat. Jean-Benoit Beven nous a fait le bilan du festival 2018 à Groix qui avait bénéficié d'un temps magnifique. Il a aussi évoqué la programmation du prochain festival : défilé en costume, feu d'artifice ? concert sur barge sur l'eau ?

Cette année, l'île qui reçoit est plus petite (310 ha). Elle a pratiquement la même superficie que Bréhat (309 ha).

Les possibilités de logement sur l'île seront plus limitées. L'AFIP (Association du Festival des Iles du Ponant) a déjà bloqué un centre d'hébergement (200 couchages), une auberge de jeunesse (100 couchages) et le camping (200 places). Les organisateurs travaillent à trouver des logements chez l'habitant, comme cela s'était fait, avec succès, sur Bréhat. 200 couchages ont déjà été proposés par les Batziens.

Tous ces logements seront répartis entre les différentes îles, au prorata de leur population, avec un bonus pour



## Vie des îles (suite)

l'île ayant reçu le précédent festival. Bréhat en avait bénéficié l'an dernier. Il n'y aura sans doute pas de place pour tout le monde sur l'île. Certaines personnes ont déjà prévu cela et ont réservé des hébergements à Roscoff. Comme à Bréhat, il y aura des départs pour le continent jusqu'à 23 heures. Beaucoup de Bréhatins se sont déjà

inscrits pour aller à Batz. Les demandes ont été transmises à Jean-Benoit qui attribuera à chaque île les logements au fur et à mesure qu'ils seront proposés. Les personnes qui désirent aller à Batz peuvent s'inscrire auprès de la référente.

D'autres réunions seront organisées au fur et à mesure de l'avancement de

l'organisation. Cette année à nouveau, la référente du festival pour Bréhat est Marie-Louise Rivoalen (rivo.ml@orange.fr).

Le film de l'édition 2018 est disponible sur le site du festival : <https://lesinsulaire.com/>

## Ecole

### Les écoliers de Bréhat reçus par le ministre

Le ministre de l'Éducation Nationale et de la jeunesse, Jean-Michel Blanquer, est très attaché à Bréhat où il a des racines familiales et séjourne chaque année.

Lors de sa nomination, en 2017, il avait été reçu par le maire, Patrick Huet et les adjoints, pour parler de la situation de l'école de Bréhat. Le maire en avait profité pour demander au ministre s'il accepterait de recevoir les écoliers bréhatins au ministère si l'occasion se présentait. Le ministre avait retenu l'idée avec enthousiasme et promis de faire visiter lui-même le ministère aux enfants.

Ce projet s'est concrétisé cette année. Du 19 au 21 mars 2019, 16 élèves du CP au CM2 sont allés à Paris avec les deux enseignants, Pascal Giannantoni et Maud Galant, ainsi que Patrick Huet et Marie-Louise Rivoalen, adjointe.

Pour beaucoup d'enfants, c'était l'occasion de « premières » : quitter les parents, aller à Paris, prendre le train, le métro, le bus, aller au musée, vivre en groupe 24h sur 24.

Les enseignants avaient programmé deux sorties au musée. Le mardi après-midi, musée des Arts premiers, quai Branly, sur le thème « Sur la piste des animaux ». Le mercredi matin, animation au Louvre sur le thème de la chevalerie, pendant laquelle les enfants ont créé leur blason. Le mercredi après-midi, visite des départements « Grèce » et « Egypte ancienne » ainsi que de l'incontournable Joconde.



A 16h, les petits Bréhatins se présentaient devant le ministère où l'accueil fut très chaleureux. Après une collation de boissons fraîches et d'excellents petits fours, très appréciés par tous, le ministre a consacré un long moment aux enfants. Il leur a montré la galerie des anciens ministres, s'attardant sur Jules Ferry, leur a fait visiter son bureau et le jardin, dans lequel pousse le plus vieil arbre de Paris, un magnifique platane datant certainement de la construction de l'hôtel, en 1778. Les enfants et les adultes se sont vu remettre un recueil illustré de fables de La Fontaine ainsi qu'une plaquette sur l'hôtel de Rochechouart, bâtiment qui accueille depuis 1820 le ministère de l'Instruction publique puis de l'Éducation nationale, aujourd'hui ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

Les enfants sont rentrés à Bréhat le jeudi 21, des souvenirs plein la tête. Ce voyage a été financé à parts égales par

les parents d'élèves, l'Amicale Laïque et la commune. Merci aux enseignants qui organisent de tels voyages pour le bien des enfants, avec tout ce que cela suppose d'organisation et de démarches administratives.

### Accès à l'école

Ces dernières années, des intrusions dans l'enceinte de l'école en dehors des périodes scolaires ont été constatées. Le sujet a été évoqué lors du dernier conseil d'école.

Nous rappelons que l'école de Bréhat, bien qu'étant publique, n'est pas un lieu public. L'accès à son enceinte est donc strictement interdit sans autorisation à toute personne étrangère aux services.



# Comité de jumelage

## Changement de conseil d'administration



Les participants à l'issue de l'assemblée générale

L'assemblée générale du Comité de jumelage Bréhat-Itterswiller s'est tenue le dimanche 31 mars à la salle polyvalente. La présidente, Marie-Thérèse Colin, après quelques mots de bienvenue, a passé la parole à Patrick Decaen, à qui elle avait confié les rênes de l'association en 2018, pendant la maladie de son époux.

Patrick Decaen a évoqué les actions réalisées en 2018 : une vente de vin, huîtres, gâteaux, crêpes et galettes en février, une autre vente en juillet, la participation à la journée associat'île en décembre et surtout la venue, du 1er au 5 juin, des correspondants alsaciens qui ont bénéficié d'un temps magnifique.

Le conseil d'administration a été en partie renouvelé, suite aux démissions de Madame Abgrall et de René Boué. Marie-Thérèse Colin a été nommée présidente d'honneur.

Le nouveau conseil se compose de Anne-Laure Auffret, Jean-Pierre Bocher, Alain Carrée, Marie-Thérèse Colin, Patrick Decaen, Estelle Petibon et Dominique Sicher.

Quelques projets pour 2019 : une tombola cet été, une vente de vin d'Alsace, gâteaux, crêpes, galettes le dimanche 21 juillet et deux spectacles de Colombe Barsacq les 9 et 11 août à la citadelle.

Le nouveau conseil d'administration s'est réuni aussitôt pour élire son bureau qui est ainsi formé :

président : Patrick Decaen

présidente d'honneur : Marie-Thérèse Colin

trésorière : Anne-Laure Auffret

secrétaire : Estelle Petibon

Félicitations au nouveau conseil d'administration ; la commune est très attachée aux liens qui unissent Bréhat et Itterswiller depuis 44 ans déjà.

# Vie quotidienne

## Conférence « Voyage au cœur des pôles »

Beaucoup de personnes nées dans les années 50 se souviennent des livres de la collection rouge et or « Les Mahuzier en Australie »... tous ces voyages vécus par Albert Mahuzier, célèbre explorateur et pionnier de « Connaissance du Monde » avec sa femme et ses 9 enfants.

Sylvain Mahuzier, petit-fils d'Albert, continue la tradition familiale ; il est

guide polaire depuis 25 ans. Vendredi 3 mai, à la demande de l'association Culture et loisirs, il a proposé une soirée photo-conférence sur le thème des pôles : Arctique et Antarctique.

A travers ses yeux, les spectateurs ont découvert ces grands espaces polaires fragiles aux lumières magiques. Les animaux du froid leur ont livré leurs secrets, les remarquables adaptations

qui leur permettent de survivre... et les menaces qui pèsent sur eux.

Les spectateurs ont pu ensuite s'entretenir avec Sylvain Mahuzier qui a tenu à remercier ses cousins bréhatins qui le reçoivent toujours chaleureusement.

# Vie quotidienne (suite)

## Programme cinéma



ASSOCIATION CULTURE LOISIRS  
Programme CinéVriad 2019

Salle polyvalente

### Tarifs et conditions :

- Cartes d'adhésion/soutien Ciné seul : 15€ Bibliothèque seule : 10€ Ciné+Biblio : 20€
- Tarifs ciné de l'été : adultes adhérents : 4€ - enfants adhérents : 2€ (enfants : jusqu'à 14 ans inclus) adultes non-adhérents : 6€ - enfants non-adhérents : 4€

<b>Dimanche 14 avril</b> (16h30) : « <i>Cro Man</i> » - 2018 - 1h29mn Film d'animation - Âge suggéré : 8 ans
<b>Vendredi 26 avril</b> (20h30) : « <i>La ch'tite famille</i> » - 2018 - 1h47mn Comédie réalisée par Dany Boon avec Dany Boon, Valérie Bonneton, François Berléand
<b>Mardi 9 juillet</b> (20h30) : « <i>Larguées</i> » - 2018 - 1h32mn Comédie avec Miou-Miou, Camille Cottin, Camille Chamoux ...
<b>Mardi 16 juillet</b> (20h30) : « <i>Les 101 dalmatiens</i> » - 1961 - 1h19mn - Film d'animation Walt Disney - Âge suggéré : 7 ans
<b>Mardi 23 juillet</b> (20h30) : « <i>3 billboards, les panneaux de la vengeance</i> » - 2018 - 1h56mn Drame avec Frances McDormand, Woody Harrelson, Sam Rockwell
<b>Mardi 30 juillet</b> (20h30) : « <i>Dragons 2</i> » - 2014 - 1h43mn Film d'animation - Âge suggéré : 6 ans
<b>Lundi 5 août (21h)</b> : « <i>Les Bréhatins à l'abordage de l'île de Groix</i> » - 2018 - 30mn Petit reportage réalisé par M. Huet lors du festival des insulaires à Groix Possibilité de revoir « <i>Les Couloirs du festival à Bréhat</i> » - 2017 - 50mn <i>Gratuit !</i>
<b>Mardi 6 août</b> (20h30) : « <i>L'extraordinaire voyage du fakir</i> » - 2018 - 1h36mn Comédie avec Dhanush, Bérénice Bejo, Erin Moriarty, Gérard Jugnot <i>Coup de cœur !</i>
<b>Mardi 16 août</b> (20h30) : « <i>L'accident</i> » - 1963 - 1h31mn Drame/Policier en noir et blanc <b>tourné à Bréhat</b> de Edmond T. Greville avec Georges Rivière, Magali Noël
<b>Samedi 17 août (10h30)</b> : « <i>Le Gruffalo et autres contes</i> » - 2017 - 30mnx4 4 dessins animés de 30mn chacun - à partir de 3 ans
<b>Mardi 20 août</b> (20h30) : « <i>Moi, moche et méchant 3</i> » - 2017 - 1h30mn Film d'animation - Âge suggéré : 6 ans
<b>Jeudi 22 août</b> (20h30) : « <i>Demain</i> » - 2015- 1h58mn Documentaire avec Mélanie Laurent, Cyril Dion, Jeremy Rifkin



## Circulation

Le maire a pris le 28 avril 2018 un nouvel arrêté concernant la circulation. Il s'agit d'actualiser la réglementation portant sur la mise en circulation des véhicules, engins et remorques sur le territoire de la commune.

Dans ce cadre, il est rappelé que les trottinettes électriques, gyropodes, gyroroues, skates électriques, hoverboards et autres engins du même type sont interdits à la circulation sur les voies publiques de la commune. Les vélos électriques ne sont pas automobiles et ne sont donc pas concernés par cette réglementation.

### COMMUNE DE L'ILE DE BRÉHAT CIRCULATION INTERDITE sur les voies publiques

aux véhicules à propulsion électrique suivants :

(arrêté municipal du 28 avril 2018)



Trottinette électrique



Gyropode



Gyroroue



Skate électrique



Hoverboard



## Collecte sélective des déchets : ça marche !

Dans la continuité de notre politique de gestion responsable des déchets, nous continuons à améliorer notre organisation.

Après avoir installé différents conteneurs à la déchetterie : ferraille, encombrants, polystyrène, plastiques, cartons, D3E (déchets des équipements électriques et électroniques), produits dangereux, huiles de friture et de vidange... nous franchissons une nouvelle étape. Le tri sélectif des papiers et emballages est maintenant possible depuis plusieurs mois à la déchetterie et aux points de collecte du Bourg et de Keranroux.

Cette collecte sélective des déchets est un vrai succès. Il est dû à votre implication et à celle des agents communaux. Ce succès n'aurait pas été possible sans l'accompagnement du Smitred (Syndicat mixte qui traite nos déchets). Sans lui, nous n'étions pas en mesure d'assurer la mise en œuvre et le traitement de ces déchets.

Le taux d'erreur (c'est à dire de mauvais tri) est infime et nous avons reçu les félicitations du Smitred.

La prochaine étape consistera à pérenniser ce tri en installant sur l'île quelques points de collecte supplémentaires. Bien sûr, la réussite de cette organisation (tri + transport + évacuation) dépendra aussi de la réussite de notre projet basé à la Corderie.

### Nouvelles consignes de tri

Réduire le volume de ses déchets, c'est possible avec le tri des emballages, des plastiques, des papiers. Ceux-ci sont désormais acceptés en déchetterie.



Merci de votre coopération

La commission ENVIRONNEMENT

Ensemble, construisons un avenir propre



Le maire Patrick Huet et la maire de l'île d'Arz, Marie-Hélène Stéphan

## Prix « Zéro phyto »

Depuis plusieurs années, la commune a mis en place un programme de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Cela fait maintenant plus de 5 ans que nous n'utilisons plus aucun de ces produits dangereux pour l'environnement. Cette démarche a été récompensée à l'occasion de la 20<sup>e</sup> édition du Carrefour des gestions locales de l'eau à Rennes, le 31 janvier 2019. La région Bretagne a mis à l'honneur les collectivités qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires pour entretenir leurs espaces verts (jardins, stades, cimetières). Notre commune faisait partie des lauréats et le prix « Zéro phyto » lui a été décerné.



# Les oiseaux de l'archipel bréhatin

## Pipit maritime



Pipit maritime, visible toute l'année à Bréhat ; comme son nom l'indique, on le voit surtout sur la côte. Il ressemble au Pipit Farlouse qui est moins rare, mais il est légèrement plus fort et de couleur plus sombre que ce dernier.



Depuis son numéro 45 (février 2007), Bréhat Infos publie régulièrement une photo d'oiseaux réalisée par Jacques Potier. Nous rappelons aux amateurs d'oiseaux et/ou de belles images qu'ils peuvent consulter sur le site de la commune (<http://www.iledebrehat.fr/>) deux diaporamas.

## Numéros utiles

**SAMU 15**  
**POMPIERS 18**  
**POLICE 17**  
**APPEL URGENCE EUROPÉEN**  
(met automatiquement en œuvre les n° ci-dessus) **112**  
**CENTRE ANTI-POISONS**  
**RENNES 02 99 59 22 22**  
**Mairie 02 96 20 00 36**  
Télécopie : 02 96 20 01 92  
**Médecin Bréhat 02 96 20 09 51**  
**Gendarmerie**  
Paimpol **02 96 20 80 17**  
**Petit train 06 86 77 85 46**  
routier

## Information

### Site Internet de la commune



La commune dispose d'un site internet. Destiné à l'information des habitants et résidents, il est constamment mis à jour. Son adresse : <http://www.iledebrehat.fr/>.

Outre de multiples informations pratiques, vous y trouverez, dans leur intégralité, les procès-verbaux des séances de conseil municipal dès leur approbation. Et bien sûr, les derniers numéros de Bréhat Infos.

Si vous souhaitez être averti régulièrement par courriel des derniers articles publiés sur le site et, bien entendu, de la disponibilité de la version électronique de Bréhat Infos, inscrivez-vous directement sur le site.

## Diffusion de Bréhat Infos

Si vous habitez en dehors de Bréhat et souhaitez recevoir Bréhat Infos à domicile, déposez ou envoyez des enveloppes, de format A4 (21 x 29,7 cm), timbrées à votre adresse à la mairie. L'affranchissement actuel est de 3,52 euros pour le poids maximum (lettre verte).

Voir aussi la rubrique Site internet de la commune.

## Etat-civil

Seuls les actes inscrits dans les registres d'état-civil de la commune et les notifications de naissance hors commune sont répertoriés dans cette rubrique.

### Mariage

Mélodie Sandrine FLIPO et Benoît Marie Éric BRUHNES..... 16 mars 2019

### Décès

Nicole Luce LEMAIRE veuve RAOUL .....31 janvier 2019

Paulette MARTELLIÈRE..... 7 février 2019

Grégoire Yvon HERVÉ ..... 4 mars 2019

Ginette Yolande KERJOLIS veuve LE PACHE..... 18 mars 2019

Ginette LE PACHE était l'épouse de Joseph LE PACHE maire de Bréhat de 1983 à 2001

Bertrand Jean Yves LE BOUSSE ..... 20 mars 2019

Jean-Marie Louis LE CHEVALIER..... 11 avril 2019

René ALLAINGUILLAUME ..... 1<sup>er</sup> mai 2019

Photo Eugène Prigent



### Grégoire

Nul besoin d'y accoler un nom de famille, ce prénom seul parle à tous les Bréhatins. Il fut l'un des facteurs de Bréhat pendant plus de 30 ans, du début des années 60 jusqu'à sa retraite en 1993. Chacun de nous a eu l'occasion d'échanger quelques mots avec lui, à cette époque ou plus tard en passant devant chez lui.

Directeur de la publication : Patrick Huet, maire - [iledebrehat@mairie-brehat.fr](mailto:iledebrehat@mairie-brehat.fr) / Coordonnateur : Jean-Luc LE PACHE, adjoint [jean.luc.le.pache@gmail.com](mailto:jean.luc.le.pache@gmail.com) / Réalisation : Groupe RoudennGrafik - Plérin - Tél. 02 96 58 02 03